

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dct VIGUIER Jean claude		
Nombre de secouristes	17	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	MARMANDE	Temps de trajet (en min)	30 MN

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site **CIRCUIT SERGE BROSSARD**
Adresse **MOULIN DE LA RAMIERE 47400 TONNEINS**

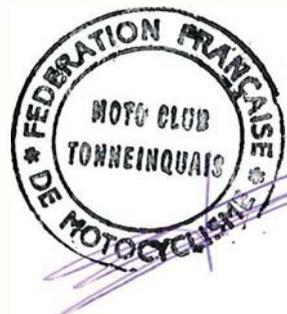
Caractéristiques :
Longueur du circuit **986 m**
Largeur minimum de la piste **7 m**
Largeur de la grille **23 m**
Longueur de la ligne droite de départ **80 m**
Nombre d'OCP* **13**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **30**,
En manche : **25** ...

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 27 FEVRIER 2025



VISA DE LA LIGUE
DATE: 14/03/2025



VISA DE LA FFM
DATE: 19/03/2025
NUMÉRO: 25/0281



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MOTO CLUB TONNEINQUAIS

DATE : 14 JUIN 2025

LIEU : CIRCUIT SERGE BROSSARD 47400 TONNEINS



<i>HEURE</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
9H00 à 13H00	Contrôles administratifs		
9H00 à 13H00	Contrôles techniques		

14/06/2025



NOCTURNE MX TONNEINS 2025

14h30 Essais Libres				
14h30	14h38	7mn	Groupe 1	24
14h39	14h47	7mn	Groupe 2	24
14h48	14h56	7mn	Groupe 3	24
14h57	15h05	7mn	Groupe 4	24
15h06	15h15	7mn	Groupe 5	24

15h15 Essais Chronométrés				
15h15	15h24	8mn	Groupe 1	24
15h24	15h33	8mn	Groupe 2	24
15h33	15h42	8mn	Groupe 3	24
15h42	15h50	8mn	Groupe 4	24
15h50	16h00	8mn	Groupe 5	24

16h00 16h40 Affichage Création Groupes

16h40 1ère Manche toutes catégories				
16h40	16h53	9mn + 1 tour	Amateur A	24
16h54	17h07	9mn + 1 tour	Amateur B	24
17h08	17h21	9mn + 1 tour	Amateur C	24
17h22	17h35	9mn + 1 tour	Prestige 1	24
17h36	17h55	9mn + 1 tour	Prestige 2	24

**17h55 20h00 REPAS Réfection PISTE
ENTRACTE PRINCIPALE PAUSE REPAS PILOTES**

20h00 2ème manche Toutes Catégories				
20h00	20h11	8mn + 1 tour	Amateur A	24
20h12	20h23	8mn + 1 tour	Amateur B	24
20h24	20h35	8mn + 1 tour	Amateur C	24
20h36	20h47	8mn + 1 tour	Prestige 1	24
20h48	21h00	8mn + 1 tour	Prestige 2	24

21h00 21h25 ENTRACTE

21h25 3ème manche Toutes Catégories				
21h25	21h35	7mn + 1 tour	Amateur A	24
21h36	21h46	7mn + 1 tour	Amateur B	24
21h47	21h57	7mn + 1 tour	Amateur C	24
21h58	22h08	7mn + 1 tour	Prestige 1	24
22h09	22h20	7mn + 1 tour	Prestige 2	24

**22h20 22h50 ENTRACTE
Affichage Création Groupes pour Finales**

22h50 23h05 10mn + 1 tour Finale PAYÉE				
22h50	23h05	10mn + 1 tour	Finale Payée	24

Finales Trophée Consolante Prestige				
23h05	23h15	7mn + 1 tour	Amateur 3	24
23h16	23h26	7mn + 1 tour	Amateur 2	24
23h27	23h40	8mn + 1 tour	Amateur 1	24
23h41	23h55	9mn + 1 tour	Prestige	24

23h55 FINALE AMERICAINE

23h55	23h57	2 tours	Prestige	24
23h58	00h01	2 tours	Prestige	20
00h02	00h04	2 tours	Prestige	17
00h05	00h08	2 tours	Prestige	14

**PRESENTATION PILOTES TOUR D'HONNEUR
DERNIERE FINALE**

00h10	00h15	5 tours	12 Payés	12
-------	-------	---------	-----------------	----

Du 49 au 124 ème chronos au scratch passent Amateur

Les 48 meilleurs chronos au scratch passent Prestige

Du 1er au 12ème des 2 groupes Prestiges

Du 17 au 24ème de chaque groupe aux points
Du 9 au 16ème de chaque groupe aux points
Du 1er au 8ème de chaque groupe aux points
Du 13 au 24ème des 2 groupes Prestiges

Du 1er au 12ème des 2 groupes Prestiges

Tous les pilotes ont 3 manches avant 22h20 - Tous les pilotes ont 1 finale en nocturne après 22h50 sauf les 24 premiers prestiges qui en ont 2



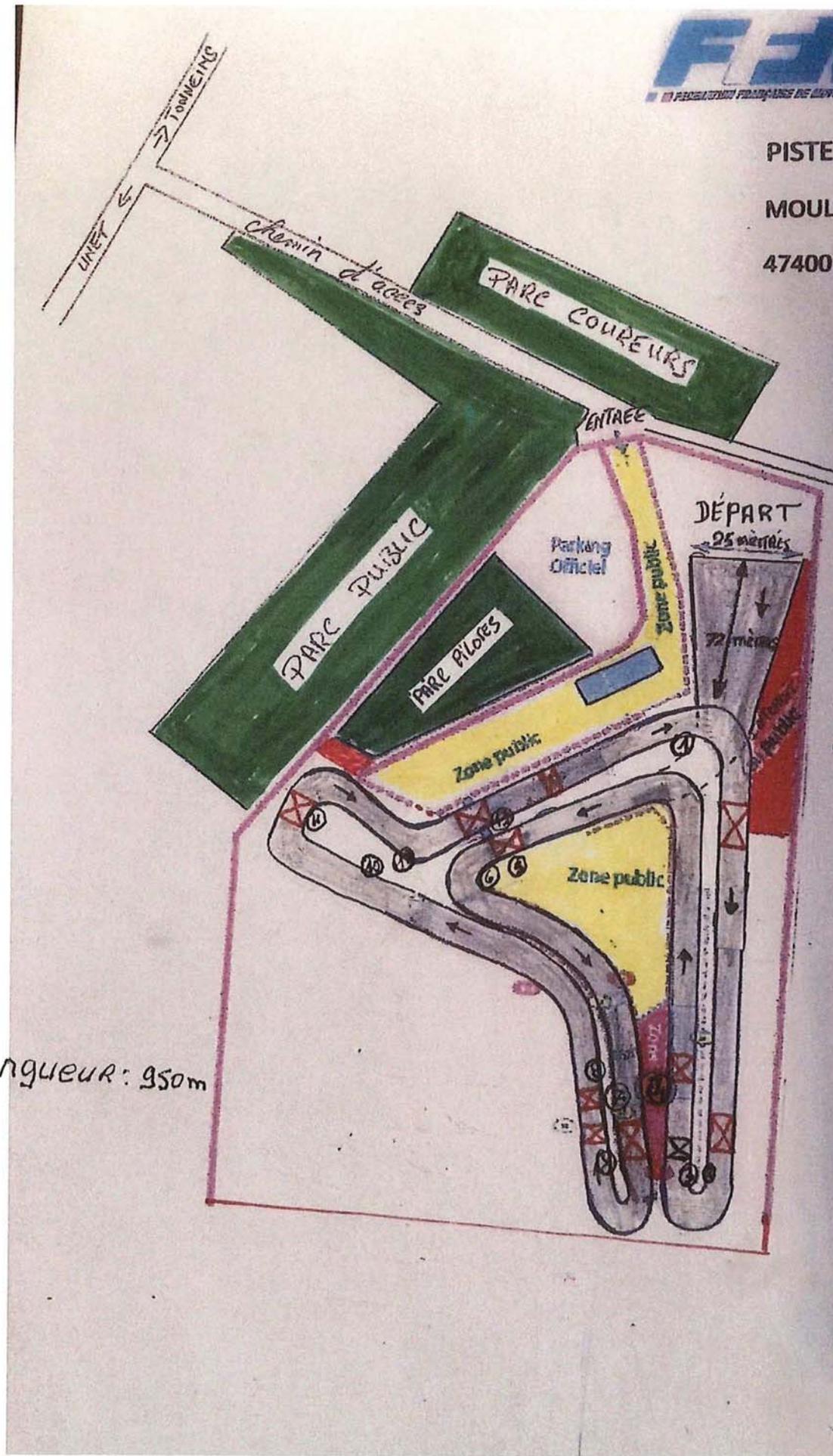
PISTE SERGE BROSSARD

MOULIN DE LA RAMIERE

47400 TONNEINS

Circuit de
TONNEINS

Circuit
Nocturne



Longueur: 950m



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB TONNEINQUAIS
3 CHEMIN LABOURDETTE - 47400 TONNEINS

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304- 2025-01943** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTO CROSS OPEN NATIONAL NOCTURE** se déroulant à **TONNEINS** du **14/06/2025** au **15/06/2025**.

Cette attestation est valable du **14/06/2025** à **07H00** au **15/06/2025** à **02H15**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **La Défense**, le **11 mars 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.